L'Anarcho-Syndicaliste n°47
août-septembre 1982
Organe de l'Union des Anarcho-Syndicalistes

IDÉOLOGIE ET TOTALITARISME...

Nous avons, à maintes reprises, dénoncé la démarche de nos modernes néo-socialistes qui prétendent, non sans quelque naïveté, transcender la lutte des classes (qui, pourtant demeure une réalité bien,vivante à laquelle ils risquent fort d'être très bientôt confrontés) en nous intégrant de force au *«Peuple de Dieu»* qui ne peut être QU'UN donc d'essence totalitaire.

Une telle démarche est grosse de conséquences pour l'exercice des libertés fondementales sans lesquelles, pourtant, la vie ne vaut, même plus, la peine d'être vécue.

Certaines formules remises au goût du jour par nos socialistes de sacristies ne sont pas sans évoquer, pour quelques-uns d'entre nous, de bien fâcheux souvenirs... Tant pis si leur rappel heurte certaines *«sensibilités»* de gauche.

Il est vrai, par exemple, que *«socialisme à la française»* ou *«socialisme national»* se traduisent en allemand par *National-socialisme*. Il est également vrai que la campagne menée par le P.C.F. sur le thème *«Fabriquer Français»* (relayée par le mot d'ordre: il faut reconquérir le marché intérieur... par le blocage des salaires!!!) n'est pas sans nous rappeler fâcheusement l'autarcie voulue par les Nationaux-socialistes allemands. Il est toujours vrai qu'un certain *«antisionisme»* n'est guère éloigné de l'anti-sémitisme si commode aux Etats totalitaires qui ont un besoin, quasi organique, de boucs émissaires.

Sur un autre plan, on ne peut manquer de s'étonner des hommages insistants et répétés aux *«valeurs»* militaires de la part des gens qui, hier encore, se proclamaient anti-militaristes. Que signifient toutes les palinodies à Toulon et ailleurs à la gloire de *«nos»* sous-marins nucléaires - sans parler de l'augmentation des crédits militaires - alors que, dans le même temps, on laisse se développer une campagne parfaitement réactionnaire contre l'énergie d'origine nucléaire considérée quasiment comme le diable.

Cela étant dit, il faut bien reconnaître que tenir de tels propos relevait de l'hérésie surtout dans les milieux de gauche où, les catholiques sociaux, toujours à la recherche d'une *«idendité»*, redécouvraient avec délice le *«pays»*, cher à Maurras, la *«participation»* de feu le Général sans parler de quelques autres sornettes autogestionnaires venues de Vichy via URIAGE et les dominicains du R.P. LEBRET.

Raison de plus pour saluer, ici, la publication par le *«Matin de Paris»*, d'un remarquable article de Bernard Henri LEVY **(1)**, qui, avec pertinence et talent, démystifie l'IDÉOLOGIE...

Après avoir évoqué, l'insigne puissance du parti-pris idéologique, Bernard-Henri LEVY dénonce: *«l'assurance absolue, sans preuve ni vraiment de mots, que la démocratie exige des pouvoirs éclatés, morcelés, plus proches des citoyens et la vieille, très vieille idée qu'ils ont tous chevillée au corps, selon laquelle un homme est réputé d'autant plus «libre» qu'il «participe», comme on dit, au lien qui l'assujetti»*,

pour poser la vraie question qu'il formule de la façon suivante: *«car enfin, est-elle si évidente cette image d'une démocratie qui aurait pour condition l'émiettement de ses instances? Est-il si libre que cela, vraiment, le sujet qui collabore personnellement à la définition de sa sujétion?».*

Bernard Henri LEVY, *«ne peut pas ne pas être troublé de voir nos professeurs socialistes si insoucieux de leurs classiques et nous répétant à l'envi, comme si de rien n'était, leurs douces et belles fables sur les*

(1) *En marge de la bataille de Paris - Matin de Paris* le 13 juillet 1982.

supposées vertus du pari décentralisateur»...

«Dommage également, pour ne pas dire tragique, qu'ils n'aient pas davantage réfléchi aux leçons du totalitarisme. A cette constante absolue qui fait qu'il a partout, toujours, en tous lieux et en tout temps, parié lui aussi sur un rapprochement de ses victimes et du principe de leur malheur. A cet authentique souci de décentralisation des semonces qu'on retrouve de Hitler et Staline à nos jours, chez tous les grands paranoïaques dont le siècle a accouché.

«Ou à ce modèle consommé de fliquage, de quadrillage, de réduction généralisée du social en tant que tel, que les socialistes les plus avancés, les plus élégants, les plus pervers peut-être, ont pris l'habitude de nommer du noble non d'autogestion».

«Ecouter ce que nous disent donc les exilés yougoslaves par exemple! Ce qu'ils pensent d'un régime où l'on a, de fait, rendu au peuple une bonne partie du pouvoir que l'institution politique, séculairement, lui confisquait! Cet univers irrespirable, peuplé de suspects en même temps que d'inquisiteurs, où, à l'Etat monumental d'autrefois, se substituent des milliers, des millions de micro-Etats. L'éclat de rire qu'ils opposent du coup, au rêve de ceux qui, ici, parmi nous, en appellent au pieux miracle d'une démocratie de base retrouvée».

Fort heureusement, François MITTERRAND n'est pas TITO et, en dépit des efforts déployés par la C.F.D.T. pour obtenir, à la fois, le *«droit d'expression des travailleurs dans l'entreprise* ***(2)***».... et un blocage effectif des salaires, nous n'en sommes par encore au *«socialisme auto-gestionnaire»* à la sauce titiste.

Mais, et nous sommes là aussi, d'accord avec Bernard Henri LEVY, lorsqu'il constate: «Evidemment, nous n'en sommes pas là... Et d'eux à nous, celà va de soi, la conséquence est plus que douteuse. Reste pourtant que la logique n'est pas profondément différente. Que c'est dans cet horizon, qu'ils le veuillent ou non, que pensent nos théoriciens *«autogestionnaires»* ou *«néo-démocrates»* à la française. Que la mécanique est implacable, j'en ai bien peur, qui, en mettant le pouvoir en miettes, ne fait jamais que semer, disperser le germe de la terreur. Et que la leçon est là, imperturbable elle aussi, qui veut qu'en abolissant l'écart entre gouvernants et gouvernés, on ne fasse à terme, et au mieux, que des esclaves heureux ou d'innocents bourreaux.

Pourquoi ne pas convenir que, face à celà, mieux vaut un Etat lointain, séparé, spectaculaire? Qu'à lui au moins on peut s'opposer, résister? Et que cette résistance est d'autant plus efficace qu'elle s'autorise des plages de droits qui, dans les régimes libéraux, prolifèrent dans son ombre, ses marges ou son revers?

Voilà qui est excellement dit, tout au plus, pourrait-on faire observer à Bernard Henri LEVY, qu'en Yougoslavie comme ailleurs, le *«Peuple»* se voit octroyer *«des pouvoirs»*, en quelque sorte des sous-produits du pouvoir qui, lui, bien entendu, ne se partage pas.

Récemment, dans un congrès qui s'est tenu à Luçon, un néo-socialiste égaré dans le mouvement syndical a cru pouvoir justifier la *«décentralisation»* doublée de la *«régionalisation»* en déclarant que: *«l'Etat administrera moins et gouvernera plus»*.

Chacun connaît le mot célèbre: *«Quand l'Etat fait le bien il le fait mal, quand il fait le mal il le fait bien».*

Ajoutons pour préciser que l'état ne fait jamais aussi bien le *«mal»* que lorsqu'il *«gouverne»*. Il y a là une logique implacable qui conduit Jacques DELORS et aussi Pierre MAUROY à *«gouverner»* de plus en plus ouvertement... contre la classe ouvrière!

Mais, face à la logique de l'état, provisoirement incarné par MM. DELORS et MAUROY, la classe ouvrière a sa propre logique; elle est condamnée, sous peine de disparaître, à défendre ses droits (ses acquis vilipendés par le *«syndicaliste»* Edmond Maire), ce qui fait d'elle, aujourd'hui comme hier, fut-ce à son corps défendant, le principe, sinon, le seul rempart de la démocratie.

Alexandre HÉBERT.

---

(2) Mr. Jacques Floch, député maire de Rezé-les-Nantes, farouche défenseur du *«droit d'expression des travailleurs dans l'entreprise»* écrit au Ministre des Armées (rien que ça!) pour dénoncer les militants du P.C.I. coupable de faire *«ouvertement signer des pétitions contre le blocage des salaires»*. Autrement dit, pour M. Floch, *«le droit d'expression des travailleurs dans l'entreprise»* est limité à ceux qui sont d'accord avec tous les aspects de la politique gouvernementale... Curieuse conception de la démocratie, mais il est vrai qu'avant d'être *«socialiste»*, Jacques Floch est d'abord un militant de la C.F.D.T.

PEU À PEU... L'ECOLE «S'OUVRE».

«Ce qui importe donc tout d'abord, c'est ce que l'on fait de nous à l'âge où nous sommes encore malléables; le problème scolaire est un problème vital».
Max Stirner ***(3)***

Les lecteurs fidèles de *l'Anarcho-Syndicaliste* avaient appris l'an dernier - par une *«nouvelle brève»* - l'existence en Avignon d'écoles publiques où les enfants marocains subissent trois heures par semaine prises sur l'horaire normal un cours d'arabe religieux donné en dehors de tout contrôle de l'administration scolaire.

Il est d'ailleurs bien probable que cette expérience ne se limite pas à une ville.

Bibles et drapeaux...

Les laïques qui auront cru à un certain 10 Mai devaient sans doute s'attendre à ce que l'on mette au placard ce type d'innovations qui, sous couvert de bain culturel, n'est qu'une tentative de dressage politico-religieux. Mais, décidémment, l'esprit novateur de la nouvelle équipe *«PS-PC» - divers cathos - et Sans Opinion Franche* qui nous gouverne les surprendra là encore. Une note de service parue récemment au *Bulletin Officiel de l'Education Nationale* **(4)** vient en effet, suite à un accord signé le 01/12/81 par les gouvernements français et algériens, de préparer la mise en place pour les enfants algériens d'un enseignement spécial.

Cet *«enseignement spécifique complémentaire de l'enseignement en français»* sera *«l'enseignement de la langue et de la civilisation arabes aux enfants algériens fréquentant les écoles élémentaires françaises»*

Les programmes, les manuels, les enseignants seront fournis par les autorités algériennes. Il sera réservé aux enfants algériens, et obligatoire pour ceux-ci, les résultats devront être *«pris en compte dans l'appréciation générale du travail scolaire»*. Ces cours se feront pendant trois heures prises sur les activités d'éveil (sans commentaires...).

Le moins que l'on puisse dire, c'est que cet enseignement ressemble comme une goutte d'eau à une autre goutte d'eau à celui, spécial marocains, cité plus haut.

Si donc cette note de service est mise en application, le résultat, pour une classe de banlieue moyenne ou de quartier ouvrier en ville, sera de ce type:
- enfants algériens et français nés de parents algériens, enfants marocains et français nés de parents marocains, chacun de leur côté (pas le même drapeau, pas les mêmes gloires militaires **(5)**;
- apprentissage de l'arabe littéraire (que l'on ne parle d'ailleurs pas plus au Maroc qu'en Algérie) ou le Coran - c'est l'enseignement traditionnel - (1er niveau);
- apprentissage de la civilisation arabe (sur quoi, et dans quelle optique... devinez!) et par la même occasion des versets du Coran (2ème niveau);
- enfants français nés de parents autochtones, enfants d'autres nationalités: éveil. Pas possible, c'est du racisme: les parents catholiques vont se plaindre de l'avantage donné aux musulmans!...Bah, chaque chose en son temps; pas à pas, l'école pluraliste et diversifiée, chère à Mauroy-Savary, s'avance.

...«Les racines», «la culture».

Oh! bien sûr, on va nous répondre qu'*«il ne s'agit là que d'une exception»* - une de plus -, qu'*«il faut aider les enfants immigrés à ne pas se couper de leurs racines»*, etc... Alors parlons des *«racines»*. D'abord pour constater l'évidence: les *«racines»* des enfants émigrés nés en France ou y vivant depuis leurs premières années sont pour l'essentiel... en France. En fait des *«racines»*, ce serait plutôt un

(3) *Le faux principe de notre éducation.*

(4) N°16 du 8/04/82.

(5) A la santé des instits, à la prochaine péripétie de la guerre du sahara occidental.

placage. Ensuite, question placage, l'enseignement d'une langue (l'arabe) que ne parlent traditionnellement guère plus les algériens arabophones (qui parlent une langue proche de l'arabe) que les berbérophones Kabiles,...) c'est réussi.

Sans parler de l'enseignement de *«La civilisation arabe»*... c'est déjà toute une vision des choses: si ce n'est pas le prétexte à un dressage patriotique plus ou moins discret d'enfants vivant dans un autre pays, qu'est-ce donc?

Quant à l'idée de racines, par elle-même! Racines, l'abrutissement, le jargon catholique que l'industrialisation, le progrès social et l'école laïque ont en un siècle un peu réussi à extirper de notre pays... Racines aussi, le féodalisme médiéval, et le *«renouveau»*, à l'heure de la décentralisation, des régionalismes lourds de haines patriotardes (provençal anti-belge, anti-parisien et antiboche par exemple...). Racines encore la pratique rituelle de l'excision du clitoris pour les gamines de la moitié de l'Afrique, pratique monstrueuse **(6)** aujourd'hui pratiquée dans notre pays chez certains émigrés **(7)**.

Ces *«racines»*, c'est toujours au nom de la *«société»* la haine de l'individu et de sa liberté, au nom du *«respect de la culture»* la haine du progrès social.

Qu'est-ce que la liberté, sinon la possibilité de les envoyer promener?!

Haro sur la laïcité

En fait, à ce propos du respect des différences culturelles, comme de celui de la démocratisation de la gestion de l'école, de sa rénovation, le même mouvement se dessine: ouvrir l'école aux bagarres idéologiques, c'est à dire avant tout à l'Eglise catholique et ce qu'elle représente. Ré-introduire Dieu et l'Etat, comme disait S. Mahé dans ce journal, il y a quelques temps **(8)**.

Les militants du SNI de Loire-Atlantique réunis en A.G. le 12 mai dernier avaient ainsi bien raison de mandater leurs représentants aux journées d'étude du SNI sur l'école ouverte les 1 5 et 16 juin, sur des bases nettes, en se référant à un paragraphe de la motion laïque unanime du congrès de Toulouse (juillet 1981 du SNI, selon lequel:

« (...) A la lumière:
- des attaques qui se sont déroulées depuis 1972;
- de l'orientation qui tend à la privatisation;
- des risques que pourrait représenter une nationalisation dualiste;
- des moyens relatifs à l'introduction des groupes de pression anti-laïques à l'intérieur de l'école tendant à instituer un pluralisme d'intervention morale et idéologique. Le projet du CNAL de 1972 «doit être l'objet d'une réflexion».

Et en exigeant *«que l'école ne soit ni un moulin ouvert à tous vents et à tous venants, ni une auberge espagnole où chacun apporte et vient chercher ce qu'il veut».*

D'autant que de l'autre côté, l'offensive continue. La presse ne nous apprend-elle pas que M. Savary vient de former une nouvelle commission d'étude chargée tout spécialement de l'enseignement primaire, et plus particulièrement des *«formes de sa gestion tripartite»* (enseignants, parents, élus locaux) que *La Croix*, ce vieux tapin, nous dit, connaisseuse (elle a plus applaudi que nous aux discours gouvernementaux du Bourget) que *«les organisations et partis de gauche (la) revendiquent depuis longtemps».*

Pauve «gauche»...

Les huées du 9 Mai n'étaient peut-être pas assez fortes?!

J. FABRE.

(6) Lires à ce propos *«L'enterrée vive»* de R. Sauvet; 60 F. à *Publico.*

(7) curieuse tolérance dans notre pays qui va jusqu'à interdire, sous prétexte de mutilation, la vasectomie, procédé contraceptif masculin,

(8) *"L'école. Dieu et l'Etat".* l'A.S. N°32.

CONGRÈS NATIONAL DE LA LIBRE PENSÉE: VICTOIRE DE LA LAÏCITÉ...

Premier événement laïque depuis le meeting du Bourget, le congrès national de la Libre Pensée, qui s'est tenu fin août à Boulogne-sur-Mer, a adopté à l'unanimité cette motion que tous les laïques ressentiront comme un encouragement au moment où les décisions prochaines de Savary les tiennent en état d'alerte.

«Ayant pris connaissance des conclusions du Ministre de l'Education nationale, après les consultations de nombreuses organisations - dont la Libre pensée, le 13 mai 1982 - le congrès national de la libre pensée, réuni à Boulogne-sur-Mer, du 26 au 29 août 1982,

1 - exprime sa satisfaction que le Ministre reconnaisse «l'inadaptation de la législation scolaire actuelle», ce qui suppose l'abrogation la plus rapide possible des lois antilaïques, notamment de la Falloux dont se servent encore parfois les cléricaux pour obtenir des subventions publiques aux constructions d'établissements privés, des lois Marie, Barangé, Debré et Guermeur, de la loi Royer sur l'apprentissage, ainsi que du statut scolaire ségrégationiste d'Alsace-Moselle:

2- demande que la libre pensée participe aux négociations qui vont s'ouvrir;

3- considère que le grand service public laïque de l'éducation nationale ne saurait consister, sous prétexte de «pluralisme idéologique», d'ouverture, de décentralisation et de «rénovation» du service public, à remplacer l'école laïque actuelle par des «communautés éducatives», gérées par des conseils tripartites ou multipartites comprenant des personnes non qualifiées (groupes de pression politiques, économiques ou idéologiques) qui placeraient de fait sous tutelle les personnels de l'éducation nationale et feraient perdre à celle-ci son caractère de service public, laïque et national en généralisant la notion cléricale de «projet éducatif propre, dont les premières tentatives apparaissent dans la création de lycées «différents» et dans la mise en place des Z.E.P.

Ce refus de principe des «projets éducatifs propres» n'implique pas un jugement des libres penseurs sur les efforts souvent méritoires déployés par les enseignants publics pour venir en aide aux élèves en difficulté, notamment du fait de 23 ans de saccage systématique de l'éducation national.

4- regrette les retards apportés à la mise en place de cette négociation, ainsi que l'absence de calendrier précis pour son déroulement, ce qui risque d'avoir pour effet de prolonger les conditions inacceptables faites à l'enseignement public et héritées de l'avant 10 mai 1981 (budget accordant une augmentation des crédits à l'enseignement privé supérieurs en pourcentage d'une année sur l'autre, à celle de l'enseignement public;

5- rappelle ses propositions, telles qu'elles ont été exprimées dans le mémorandum remis à Monsieur Savary lors de l'audience accordée de la délégation de la LIBRE PENSÉE le 13 mai 1982:

- que l'intégration des établissements privés sous contrat d'association et de leurs personnels non écclésiastiques s'effectue sans que soit introduit au sein des structures scolaires le «caractère propre» actuellement attribué à l'enseignement privé, ce «caractère» étant inconciliable avec la notion de service public et les règles de la fonction publique; ce qui implique que les maîtres intégrés dépendent uniquement de l'éducation nationale;

- qu'en aucun cas l'enseignement religieux ne constitue un «rôle d'éducation complémentaire». Cet enseignement, ne ressortissant que du seul domaine privé ne saurait être introduit, sous quelque forme que ce soit (activités péri-scolaire) du service public, sauf à conférer un privilège de fait à une religion particulière ou à multiplier les prosélytismes au sein de ce service qui deviendrait un terrain de compétition entre les diverses idéologies confessionnelles ou politiques. Cette introduction, au nom d'un «pluralisme» équivoque, est pratiquement impossible, mais surtout contraire à l'apprentissage d'une vraie fraternité entre les jeunes.

- que le principe de liberté de l'enseignement privé étant maintenu, cet enseignement ne bénéficie d'aucun fond public, tant de l'Etat que des collectivités locales ou régionales. Une liberté reconnue n'est pas forcément une liberté subsidiée. «Il ne saurait y avoir qu'une école publique, celle de la république a déclaré le Premier Ministre du Bourget le 9 mai; et s'il a précisé que le «droit à l'enseignement privé ne saurait être remis en cause», c'est, puisqu'il ne doit y avoir «qu'une école de la République», un droit excluant toute participation de fonds publics à cet enseignement;

- que si, en raison du principe posé de «non spoliation», des indemnités doivent être versées aux Etablissements privés intégrés dans le service public, il soit déduit de ces indemnités les crédits que l'Etat leur a versés depuis la date de leur conventionnement, ces indemnités n'étant plus alors destinées qu'à alimenter les fonds de l'Eglise ou des associations de l'enseignement privé dont se sert la Réaction dans ses entreprises contre le gouvernement et la majorité actuels;

- que, dans le cadre du grand service public laïque d'éducation, soit éliminée toute influence patronale sur la formation permanente et l'enseignement technique public (transformation des C.F.A. en L.E.P. publics), et que la législation laïque républicaine, en particulier la séparation des églises et de l'état, s'applique à tout le territoire national, y compris les départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle.

Le congrès attire à nouveau l'attention des pouvoirs publics sur les graves conséquences qu'aurait pour l'ensemble de la gauche, une déception des républicains et des démocrates qui ont fait confiance au Président de la République et à la nouvelle majorité pour restaurer la laïcité scolaire. Il considère par contre que

l'impressionnant rassemblement laïque du 9 mai dernier au Bourget a relevé toutes les réserves d'enthousiasme et de soutien que constitue la grande famille laïque, attaché autant à la liberté de conscience qu'à la démocratie socialiste.

Car le combat pour le droit à la connaissance et à la culture étant partie intégrante de la lutte des travailleurs pour leur émancipation, il ne saurait y avoir de «véritable laïcité sans socialisme, ni de vrai socialisme sans laïcité».

CORRESPONDANCE D'ALLEMAGNE FÉDÉRALE...

On explique à qui-mieux-mieux que l'Ecole publique française apparaît comme rétrograde et isolée parmi les autres systèmes d'éducation européen beaucoup plus ouverts à la *«participation».*

Une institutrice française détachée en Allemagne nous adresse cette lettre édifiante qui permet d'apprécier, au contraire, combien l'Ecole laïque en France, quels que soient ses défauts, reste un secteur largement en avance sur les voisins européens qu'on cite en exemple.

J'enseigne actuellement le Français en Allemagne et je constate que les collègues allemands vivent 24 heures sur 24 la participation des parents.

A l'école d'abord où les parents se déplacent pour sermoner l'instituteur effronté qui a osé donner une punition à leur fils, ou pour lui reprocher son enseignement: *«Vous ne pensez pas qu'il faut faire écrire un peu plus les enfants au niveau de la 1ère classe (cours préparatoire)».*

Ou encore lors de réunions auxquelles l'enseignant est poliment invité, pour, non pas donner ses impressions sur la classe, mais pour se voir assommé de critiques désobligeantes sur sa valeur pédagogique que les parents, bien sûr, se proposent aimablement d'améliorer. Au domicile privé de l'instit. la participation continue. Faudra-t-il bientôt s'offrir un répondeur automatique pour enregistrer les doléances des parents meurtris?

«Je crains fort que vos absences prolongées de votre domicile ne nuisent à la qualité de votre enseignement».

Ici les parents s'intéressent à l'enseignement donné à leurs enfants, mais où sont les limites?

Où s'arrêtent les droits des parents pour laisser place à l'ingérence dans la vie privée de l'enseignant?

- A ma connaissance il n'existe en Allemagne que des écoles d'Etat au niveau du primaire et du secondaire.

- La principale structure de participation des parents est la réunion des parents et instits. Cette structure est régulière: minimum une réunion par trimestre. Là sont débattus les problèmes généraux de la classe: organisation, discipline, pédagogie...

Les instituteurs ont en plus une heure réservée à la réception des parents.

- Lorsqu'un nouveau collègue arrive, il lui faut remplir une fiche qui comporte outre la situation familiale et l'adresse personnelle, la religion de l'enseignant.

J'ai su depuis que les cours de religion peuvent être dispensés par des religieux (prêtres ou pasteurs) mais aussi par des enseignants qui ont choisi cette matière lors de leurs études à *«l'Ecole Normale»*.

Encore un point qui me semble important. Avant de devenir fonctionnaire il est vivement déconseillé de participer aux manifestations (photos).

Après la titularisation, ainsi que pour l'obtenir bien sûr, deux droits disparaissent: 1- celui d'avoir sa carte au *Parti Communiste Allemand*, 2- le droit de grève.

L'instit. n'est titularisé et gardé comme fonctionnaire qu 'après quelques années d'enseignement. L'autre jour le directeur de l'école expliquait que si certaines personnes étaient refusées c'était pour une part dû à leurs notes d'examens, pour l'autre aux divergences politiques qu'ils montraient par rapport au gouvernement du Land.

DÉTRESSE DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE...

En mai dernier, à l'appel du SNETAA les enseignants en grève manifestent contre la création de nouveaux C.F.A. patronaux à Evry et Baudoufle.

En effet depuis le 10 mai 81 le nombre des C.F.A n'a fait qu'augmenter au détriment des L.E.P. publics.

Il est vrai que le budget 1982 accorde 795 millions de crédits de fonctionnement aux C.F.A. (pour 220.000 apprentis), alors qu'il n'en accorde que 725 millions aux L.E.P. (pour 620.000 élèves).

Mieux: sur les 3 milliards de francs collectés au titre de la Taxe d'Apprentissage les L.E.P. en perçoivent un peu plus de 100 millions, les C.F.A. 1.400 millions!

L'an dernier 40.000 jeunes n'ont pu s'inscrire en L.E.P. faute de place. Pour cette rentrée le ministère annonce 20.000 élèves supplémentaires. La création de 525 postes (1 poste pour 1.250) apparaît dérisoire en comparaison des besoins.

Le secrétaire général du SNETAA a alerté le Ministre: *«La rentrée 82 risque d'être catastrophique dans l'enseignement technique».*

ANARCHISME, SYNDICALISME ET AUTOGESTION...

Pour n'avoir jamais cédé à la vogue pseudo-moderniste relative à *«l'autogestion»*, qui n'est rien d'autre que le vieux corporatisme clérical accomodé à une nouvelle sauce, il nous est difficile aujourd'hui de jouer les étonnés quand, suite à l'arrivée au pouvoir du patchwork qu'est le P.S. né en 1971 à Epinay-sur-Seine, les autogestionnaires zélés de la *«nouvelle gauche»* politique et CFDTiste viennent nous vanter les mérites de la solidarité nationale entre exploiteurs et exploités, s'attaquant à l'existence des syndicats comme stricts organes de défense des intérêts spécifiques des salariés tâchent de créer (au bénéfice de qui?...), au travers des conseils d'atelier une communauté, une nouvelle citoyenneté dans l'entreprise... capitaliste, ou bien encore s'attaquent à la laïcité de l'école.

On a un peu trop tendance à oublier aujourd'hui le *«manque d'analyse»* qui amena en Italie, par exemple, certains militants syndicalistes-révolutionnaires, mais aussi réformistes, à sombrer dans le corporatisme fasciste.

C'était d'ailleurs cette corrélation, ce lien entre l'autogestion des néo-cléricaux modernes et le corporatisme d'une part, qui nie l'intérêt d'organisations de classe et les dissout dans l'Etat et l'entreprise, et entre le corporatisme et le fascisme d'autre part, qui n'en est que la forme la plus totalitaire, qui était l'objet de la communication de l'U.A.S. au *Symposium International sur l'Anarchisme,* qui se tint à Portland (Orégon-USA) du 18 au 24 février 1980.

Cette étude rédigée par Marc Prévôtel est déjà parue dans *«La Rue»* n°29. (cf. AS n° 43).

Elle n'a - bien au contraire - rien perdu de son actualité. Comme il n'est jamais trop tard pour bien faire, nous entreprenons aujourd'hui sa publication dans *l'Anarcho-Syndicaliste,* publication qui s'échelonnera sur quelques numéros.

SI L'AUTOGESTION ETAIT UN FASCISME RAMPANT?

L'Eglise, toutefois, instruite et dirigée par Jésus-Chirst, porte ses vues encore plus haut;
elle propose un corps de préceptes plus complet, parce qu'elle ambitionne
de resserrer l'union des classes jusqu'à les unir l'une à l'autre par les liens d'une véritable amitié.
Léon XIII ***(1)****.*

RESUME: *On a tendance, aujourd'hui, à identifier anarchisme et autogestion. Or il est montré, dans cette communication, que le mythe autogestionnaire est une idéologie néo-cléricale et néo-corporatiste ayant de fortes corrélations avec le fascisme. Les anarchistes doivent refuser de confondre leur gestion directe avec l'autogestion.*

Il se développe actuellement une idéologie, que nous devons combattre pour qu'elle ne devienne pas dominante, et qui prétend identifier l'anarchisme à l'autogestion. Des ouvrages de qualité inégale la propagent.

L'origine du mot autogestion est à rechercher avec plus de précision. Le Petit Robert prétend qu'il est

(1) LEON XIII. *Encyclique Rerum Novarum*, in Georges MICHON, *les documents pontificaux sur la démocratie et la société moderne,* Ed. Rieder, Paris, 1928, 152.

entré dans la langue française en 1960 **(2)**. Pour certains auteurs *«le terme yougoslave samo-uprav-Ije de la traduction duquel est né le vocable autogestion au début des années 60, nous semble être une variante* serbo-croate du russe samo-upravlenija parole utilisée par Bakounine et qui peut se traduire soit par auto-administration, soit, justement par autogouvernement» **(3)**, autogouvernement étant présenté comme un *«terme du vieux lexique anarchiste»* **(3)**. Ce mot ne figure pourtant pas parmi ceux ayant donné lieu à un article dans *l'Encyclopédie Anarchiste*; tout au plus y trouve-t-on, sous la plume de Sébastien Faure, au mot *Anarchisme*, l'emploi du terme *autodirection* **(4)**.

Aussi est-ce certainement un anachronisme contestable d'attribuer à Proudhon la paternité de l'autogestion, comme le fait Daniel Guérin **(5-6)** sans se poser aucune question sur les origines politiques douteuses du mot.

Le cas de Philippe Oyhamburu **(7)** est plutôt caractéristique de cette confusion - que certains prétendent spontanée - dont un état paroxistique a pu être observé aux alentours de mai 1968, parfaitement symbolisée par la parodie de danse du scalp jouée le 27 pendant le meeting du stade Charlety.

Certes il se prononce en faveur d'une révolution libertaire, il affirme même la souhaiter. On peut se demander s'il y travaille efficacement en prétendant que l'autogestion est la revanche de Bakounine.

Quand, dans un texte défendant cette thèse, on trébuche dès les premières pages sur: *«Un de mes amis anarchistes, qui est également au Parti Socialiste...»* **(8)** il est parfaitement justifié de s'interroger sur la cohérence interne du système de références utilisé par l'auteur. Et quand celui-ci continue en affirmant que *«l'anarchisme représente donc une conception optimiste de l'homme»* parce qu'il est *«anti-théiste mais humaniste (...), anti-patriote quand il s'agit de l'Etat-nation artificiel mais patriote quand il s'agit de la nation naturelle»* **(9)**, on commence à se convaincre que cet anarchisme-là n'a rien à voir avec le nôtre. Par la suite la conviction se transforme en certitude. Tout y passe, ou presque, les thèses cléricales sur l'anti-théisme de Proudhon **(10)**, le soi-disant anarchisme chrétien de Tolstoï et Mounier **(11)**, etc...

Mais on connaissait déjà les raisons fondamentales du désaccord après avoir lu: *«L'ethnologue Pierre Clastres, dans son livre remarquable "La société contre l'Etat", tire de son étude des sociétés indiennes l'idée que le pouvoir politique n'est pas inhérant à la nature humaine, mais à la culture. C'est ce que voulait dire Bakounine quand il écrivait dans Dieu et l'Etat: L'Etat n'est point la société, il n'en est qu'une forme historique, aussi brutale qu'abstraite»* **(12)**. L'identification proposée est inacceptable car Bakounine ne s'appuyait pas sur cette autre abstraction nommée nature humaine. Les deux analyses sont incompatibles, Clastres proposant une description idéaliste, Bakounine une description matérialiste. Après cela on ne s'étonne pas qu'Oyhamburu puisse s'étonner de trouver des anarchistes à la CGTFO **(13)**; sa connaissance de l'histoire du mouvement ouvrier français devant se situer au même niveau que ses autres thèses.

En effet, s'il donne l'impression d'avoir lu de nombreux ouvrages traitant de l'anarchisme (bien que ses références manquent parfois de précision et soient souvent de seconde main), il est moins certain qu'il les ait bien assimilés. Pourquoi faire alors tant de cas des positions soutenues par quelqu'un qu'on peut qualifier, dans le meilleur des cas, d'aimable plaisantin? Justement parce qu'il caractérise la dominante des idées à la mode que les moyens de communication de masse répandent avec complaisance sur l'anarchisme et l'autogestion.

Cette complaisance n'est pas gratuite. On comprendra par la suite pourquoi, en même temps que de nombreux autres, Oyhamburu décerne avec largesse des brevets d'autogestionnaires - donc de libertaires, n'est-ce pas? - à Edmond Maire, Jacques Julliard, Michel Rocard, Maurice Clavel, etc... c'est-à-dire à l'appareil CFDT et à ses compagnons de route; pourquoi il affirme péremptoirement, usant sans vergogne de l'argument d'autorité, qu'il est *«non seulement méchant, mais faux»* **(14)** de prétendre que la CFDT représente un

(2) *Petit Robert*, 5ème éd. Paris 1970. Cette référence n'est citée qu'à titre indicatif. Par exemple la même édition donne 1922 pour la première apparition en français du mot *«libertaire»*, alors que des périodiques utilisaient le mot dans leurs titres dès 1890 (Jean MAITRON, *Le mouvement anarchiste en France*, t.II. de 1914 à nos jours, Maspero, Paris 1975, 248).

(3) Amédéo BERTOLO, *La mauvaise herbe subversive. Interrogations sur l'autogestion,* Lyon 1979, 5.

(4) Sébastien FAURE, *Anarchisme, Encyclopédie Anarchiste*, 75, 1ère colonne.

(5) Daniel GUERIN, *L'anarchisme,* Idées-Gallimard, Paris, 1975.

(6) Daniel GUERIN, *Proudhon oui et non*, Gallimard Paris 1978, 165-193

(7) Philippe OYHAMBURU, *La revanche de Bakounine ou de l'anarchisme à l'autogestion.* Ed. Ententes, Paris 1975.

(8) Ibid. 17. **(9)** Ibid. 24 **(10)** Ibid. 25 **(11)**Ibid. 65-66 **(13)** Ibid. 266 **(14)** Ibid. 272

syndicalisme de bénitier, alors que les preuves sont surabondantes des liens idéologiques maintenue entre cette organisation et les projets politiques inclus dans la doctrine sociale de l'Eglise.

La démarche de Jean Bancal est d'une autre qualité, résultat d'un travail en profondeur et d'une connaissance apparemment quasi-totale des écrits de Proudhon. Cette tentative de synthèse d'une oeuvre protéiforme présente, a priori, un intérêt inestimable. L'objet de ces notes n'est pas d'en critiquer la validité d'ensemble, mais de la tester sur quelques points précis.

Après avoir toutefois signalé le danger inhérent à tout essai de systématisation de la pensée d'un défricheur. N'importe quel militant ou sympathisant anarchiste ouvrant au hasard un ouvrage de Proudhon peut sursauter s'il oublie que, quel que soit son talent, aucun homme ne parvient à s'abstraire de son époque. En décrivant Proudhon comme *«un prophète du XXIème siècle»* **(15)**, Bancal gomme trop facilement les liens de l'homme avec son XIXème siècle, les raisons matérielles et culturelles qui lui ont fait écrire ce qu'il a écrit, et le transforme en entité désincarnée. Pas plus que Marx et Bakounine, Proudhon n'a jamais prétendu que son oeuvre était parfaite ni achevée. C'est à nous qu'il revient d'extraire les diamants de leur gangue et de continuer à creuser le filon... et d'en ouvrir de nouveaux.

Proudhon déclarait lui-même qu'il était un poseur de jalons. L'un après l'autre il en a planté pendant un quart de siècle. Certains sont encore profondément enfoncés dans l'histoire, d'autres ont peu résisté à l'érosion. Là encore il est justifié de se demander pourquoi Bancal fait un tri dans chacune des catégories et nous propose de tel mélange de son choix; pourquoi il camoufle tel diamant et met en avant telle portion de gangue.

Pourquoi par exemple, rappelant que Proudhon avait observé qu'organisme implique complication, commente-t-il qu'il l'a *«écrit avant Teilhard»* **(16)**? Pourquoi un peu plus loin reprend-il systématiquement des expressions de Proudhon telles que *«complément de la création»*, *«une création continuée»*, *«une création opérée par l'esprit à l'image de la nature»* **(17)**?

Pourquoi insiste-t-il sur certaines formulations selon lesquelles *«il n'y a pas de développement social sans une foi et sans une mystique... terrestres»* **(18)**? Il est vrai qu'Elisée Reclus en a rajouté en prétendant que *«nous professons une foi nouvelle»* **(19)**. Les développements sur la foi, même *«terrestre»*, ne sont certainement pas le meilleur de Reclus et de Proudhon. Notons que Bancal met en avant ce qui, pour nous, appartient à la gangue.

Un des tests révélateurs de la manière dont il *«rédégurgite»* la pensée proudhonienne concerne donc nécessairement la religion et surtout l'idée de Dieu.

Il consacre tout un chapitre à ce qu'il nomme l'antithéisme pluraliste de Proudhon et résume en quelques lignes ce qu'il croit en avoir compris: *«La position de Proudhon ne le conduit nullement à la négation de Dieu, à l'athéisme, mais à un combat contre Dieu, à un antithéisme. Pour lui, si Dieu et l'homme sont opposés, ils sont, par là même, nécessaires. L'humanité et Dieu sont antagonistes»* **(20)**. C'est une manière que, selon les goûts, on peut qualifier d'élégante ou de jésuite, d'affirmer que Proudhon croyait en Dieu. Evidemment pas le dieu barbu et emmerdant de la bible, mais tout de même...

Bancal, là, emboîte le pas des meilleurs auteurs cléricaux: Jean Lacroix, Daniel Rops **(21)**, etc... Deux pages plus tôt il avait pris ses précautions en précisant qu'il est difficile *«d'exposer brièvement (...) les raisons fondamentales du refus que Proudhon oppose à la religion et à Dieu (...): (...) la pensée de Proudhon est complexe: les questions philosophiques, économiques et politiques s'interfèrent volontairement»* **(22)**. Pourquoi, alors, a-t-il défini précédemment cet antithéisme comme la *«négation de l'adoration de l'homme par l'homme»* **(23)**?

Bien sûr Proudhon a été croyant pendant son enfance et son adolescence, puis déiste. Mais il a même

(15) Jean BANCAL, *Proudhon pluralisme et autogestion,* t. II, *Les réalisations,* Aubier-Montaigne, Paris 1970, 232-234.

(16) BANCAL, t.I, *Les fondements*, 113. **(17)** Ibid. 116 **(18)** BANCAL. t.II, 158.

(19) Elisée RECLUS, *Préface,* in Pierre KROPOTKINE, *La conquête du pain.* Tresse & Stock, Paris 1894, X.

(20) BANCAL, t.II, 167.

(21) Daniel ROPS, *L'Eglise des révolutions,* t.I., *En face de nouveaux destins,* Fayard, Paris 1965, 641.

(22) BANCAL, t.II, 165. **(23)** Ibid. 152.

abandonné le déisme; il l'a noté dans ses *Carnets* le 10 juillet 1851, pendant son emprisonnement à Sainte-Pélagie **(24)**.

Bien sûr, lors de son initiation à la franc-maçonnerie en janvier 1847, à la question *«Que doit l'homme à Dieu?»* il répondit brutalement *«la guerre!»* **(25)**.

Mais dans une oeuvre touffue il faut savoir trier judicieusement. Justement au cours de ce même emprisonnement le physiologiste Charles Robin lui demanda de résumer ses idées notamment sur la religion. Un commentateur, dont on ne voit pas pourquoi il serait moins expert en proudhonisme que Bancal, estime que *«c'est peut-être l'exposé le plus clair des idées religieuses de notre philosophe»* **(26)**. Effectivement ce que Proudhon répond à Robin le 12 octobre 1851 est très clair: *«... il m'est parfaitement démontré que tout ce qui a été dit, écrit, pensé, et tout ce qui pourra l'être jamais sur l'Etre suprême, la Trinité, le Créateur, la Providence, l'Absolu, etc... n'est autre chose que le produit du travail de l'imagination (...); à supposer qu'il existe un individu quelconque à qui l'on puisse décerner les attributs de la divinité, les raisons qu'on apporte de son existence sont sans la moindre valeur, une pure illusion de l'optique intellectuelle (...). La question surgit donc ici de savoir, non plus si Dieu existe, mais comment l'esprit humain est entraîné à supposer un être dont les attributs seraient égaux à nos conceptions (...). Ici je vous dirai que sous l'hypothèse à jamais indémontrable d'un être divin, l'humanité ne poursuit autre chose qu'elle-même...!»* **(27)**.

On ne peut être plus précis sur cette question. Et il conclut: *«C'est d'après cette conception de l'objet divin que j'ai été amené tour à tour à nier Dieu et à protester contre l'accusation d'athéisme (...). J'ai appelé cette manière de résoudre le problème théologique, antithéisme...»* **(28)**. On a donc le droit de parler de l'antithéisme de Proudhon, à condition de ne pas tricher - comme le font entre autres Lacroix, Rops... et Bancal - sur la signification qu'il donnait lui-même à ce terme.

C'est pourquoi, aussi érudite, réfléchie et enrichissante que soit l'analyse faite par Bancal de la pensée économique et politique de Proudhon, on doit s'interroger sur les raisons pour lesquelles lui aussi l'assimile à l'autogestion. D'autant que dans ses commentaires il glisse un peu trop facilement de l'anti-étatisme proudhonien **(29)** à des formulations telles que *«étatisme gouvernementaliste»* et *«gouvernement étatique»* **(30)**, laissant ainsi présager que son autogestion, après avoir spectaculairement chassé l'Etat par la porte, risque de le laisser rentrer allègrement par la fenêtre après un bref changement de costume.

Et l'ambiguïté est accrue par les rappels complaisants des prétendues influences proudhoniennes sur *«un certain catholicisme social»* **(31)** dont nous prétendons, nous anarchistes, qu'elles sont des tentatives de récupération et de détournement.

Mounier et son personnalisme descendants de Proudhon? Le même Mounier qui, dans le numéro de juillet 1941 de sa revue *Esprit,* saluait ainsi l'entrée des troupes nazies en URSS: *«Il tient à l'honneur de l'Europe que sa croisade contre le communisme ne soit pas la croisade des pharisiens»* **(32)**. Certes nous sommes foncièrement antistaliniens, mais nous ne nous sentons vraiment pas du même bord que ces autogestionnaires-là.

(à suivre) **Marc PRÉVÔTEL**

(24) Léo CAMPION, *Ecrits sur la religion.* Marcel Rivière. Paris 1959, 265-267.

(25) Léo CAMPION, *Les anarchistes dans la F.M.* Culture et Liberté. Marseille 1969, 55.

(26) Théodore RUYSSEN, *Introduction,* in *PROUDHON,* op. cit. 52. **(28)** Ibid.. 217.

(29) BANCAL, t.I. 166-173. 196-239. **(30)** Ibid. 241 **(31)** Ibid. 230.

(32) Pierre de SENARCLENS, *Le mouvement Esprit 1932-1941.* L'âge d'homme, Lausanne 1974, 352.

L'ANARCHO-SYNDICALISTE
Organe de l'*Union des Anarcho-Syndicalistes*
Nouvelle Série
Prix: le numéro, 3,00 F; Abonnement 10 numéros: 30,00 F; Abonnement de soutien: 60,00 F
C. C. P. PARENT Nicole N° 61 12 15 G LYON.
CORRESPONDANCE: L'Anarcho-syndicaliste, BP132, 44802 St-HERBLAIN Cedex -
Le Gérant : A. HEBERT
Imprimerie BLUTEAU - NANTES